

Atlas des mammifères sauvages de Rhône-Alpes

Fiche technique : le piégeage photographique

Les objectifs du piégeage photographique

Pour capter des animaux discrets, farouches, nocturnes,...

Pour inventorier, pour détecter une nouvelle espèce, pour étudier des comportements (en mode vidéo)

Permet un gain de temps et un suivi ininterrompu, de jour comme de nuit, sous toutes conditions climatiques

Le piège photographique : la base

Un boîtier photographique + un système d'éclairage + un capteur de déclenchement + une alimentation énergétique + une carte mémoire



Petit point technique...

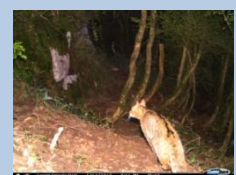
Le système d'éclairage : flash incandescent ou LED (diodes électroluminescentes de couleurs rouges, qui éclairent en rouge quelque secondes la scène lors du passage d'un animal, ou noires, qui restent en toute circonstance invisibles)

Le capteur de déclenchement : mouvement et chaleur dégagé par les mammifères

L'alimentation énergétique : batterie, piles (alcaline, lithium ou rechargeables), possibilité d'alimentation avec un petit panneau solaire

Le matériel complémentaire

Les protections antivols (conseillées !) : caisson de protection avec son cadenas renforcé, câble autobloquant (pour fixation autour des arbres, des poteaux)



Acheter un piège photo

Quelques conseils et informations à prendre en compte avant l'achat

Temps de déclenchement : de 0,2 s à plus d'1 s ► le plus rapide étant le mieux

Modes disponibles : photos et /ou vidéos ► le mode vidéo permet en plus d'étudier les comportements et d'avoir plusieurs positions de l'animal en cas d'identification délicate. Il est possible d'obtenir des photos à partir d'une vidéo via une capture d'écran.

Type d'éclairage : flash incandescent (pour des photos en couleurs jour et nuit), LED (photos et/ou vidéos en couleurs de jour et, pour la quasi totalité des modèles, en noir et blanc la nuit) ► éviter les appareils à flash et à leds rouges pour utilisation des zones très fréquentées par l'espèce humaine

Mode de transmission des clichés : appareils conservant les clichés dans la carte mémoire (la majeure partie des appareils) ou appareils transmettant les clichés instantanément via GSM ► les photos compressées sont envoyées directement sur adresse mail ou téléphone portable (nécessite un forfait téléphonique spécifique)

Type d'alimentation : batterie, piles (selon les fréquences de relevés) ► la plupart des appareils fonctionnent avec des piles (préférer les piles au lithium, plus coûteuses mais plus longévives)

Où acheter ? Quel prix mettre ?

Magasins de chasse, de sport nature, sites spécialisés (piegephotographique.fr, jama.fr...). A 200 euros (uniquement le boîtier), le matériel est déjà largement suffisant pour une large utilisation, compter 150 euros de plus pour carte mémoire, piles, caisson de protection, cadenas,...

La pose du piège photographique

Sur un secteur précis (le long d'un chemin, près d'un gîte, d'un point d'eau,...) pour confirmer la présence supposée d'une espèce ou pour prouver l'utilisation d'un espace (passage à faune, par exemple), sur secteurs aléatoires, variés et nombreux pour inventorier le plus d'espèces possible

Fixation de l'appareil sur support inamovible (gros tronc, poteau, mur,...) à hauteur de l'espèce ciblée ou à hauteur moyenne (environ 1 m) pour un inventaire plus global

Tests préalables in-situ indispensables pour régler la hauteur et l'orientation de l'appareil avec une vigilance particulière sur les secteurs en pente

Suppression des éléments risquant de déclencher l'appareil, notamment les branches fines bougeant avec le vent

Le lieu précis de la pose reste avant tout un compromis entre la possibilité d'obtenir des clichés nombreux et de qualité... et le risque de vol ou de vandalisme

Caisson de protection antivol indispensable et camouflage de l'appareil largement conseillé !

Il est aussi possible (mais pas toujours souhaitable) d'informer le curieux ou le malveillant à l'aide d'une étiquette informative sur l'action encours, sur les risques de poursuite en cas de vol ou dégradation,...



Le relevé et l'exploitation des images

Phase extrêmement chronophage ! La fréquence des relevés dépend du nombre de passages (donc de déclenchements) devant l'objectif, du type de réglage choisi (vidéos plus énergivores que les photos), du type d'alimentation énergétique,...

Un appareil alimenté par une batterie ou des piles alcalines peut-être relevé tous les 1 à 2 mois. Avec des piles lithium (plus coûteuses et plus difficile à trouver), un passage tous les 3 à 6 mois peut suffire.

Une carte SD 32 GB est généralement suffisante pour plusieurs mois

Le tri, la dénomination et le classement des images peut-être fait sur site ou à domicile. A faire sans attendre et au fur à mesure pour ne pas être dépassé par des accumulations de sessions de relevés !

Le point réglementation

Tout un chacun a le droit d'installer un piège photographique sur sa propriété

Ailleurs, toute installation doit normalement faire l'objet d'une demande auprès du propriétaire (et parfois du gestionnaire) du site

Ne peuvent être exploitées que les photos d'animaux, tout visage identifiable doit être effacé

► réglementation complète : http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/file/juridique_synthese/question_juridique_pieges_photos.pdf

Avec le soutien financier de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes et du conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Conception et réalisation : Christophe GILLES – FRAPNA 74. Crédits photos (tout droit réservé) : C. GILLES - Octobre 2017